



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2004/L.10/Add.2
13 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme
Cinquante-sixième session
Point 7 a) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION

**Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion et
de la protection des droits de l'homme**

Rapporteur: M. Paulo Sérgio Pinheiro

TABLE DES MATIÈRES*

Chapitre

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

* Le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2004/L.11 et ses additifs.

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

1. La Sous-Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 19^e et 20^e séances, le 10 août, à ses 21^e et 22^e séances, le 11 août, et à sa 23^e séance, le 12 août 2004.
2. Pour la liste des documents publiés au titre de ce point de l'ordre du jour, voir l'annexe VII du présent rapport.
3. À la 20^e séance, le 10 août 2004:
 - a) M^{me} Rakotoarisoa a présenté son document de travail sur la difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle (E/CN.4/Sub.2/2004/11). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Cherif, M. Guissé, M^{me} Hampson et M^{me} Hayashi ainsi que par l'observateur d'une organisation non gouvernementale, le Comité consultatif mondial de la société des Amis (Quakers). À la 22^e séance, M^{me} Rakotoarisoa a formulé ses observations finales;
 - b) M. Decaux, Rapporteur spécial sur l'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, a présenté son rapport préliminaire (E/CN.4/Sub.2/2004/8). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Casey, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Motoc et M. Salama. À la même séance, M. Decaux a formulé ses observations finales;
 - c) M^{me} O'Connor a présenté son document de travail sur les femmes en milieu carcéral (E/CN.4/Sub.2/2004/9). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, une déclaration a été faite par M^{me} Hampson ainsi que par l'observateur d'une organisation non gouvernementale, le Comité consultatif mondial de la société des Amis (Quakers). À la 22^e séance, M^{me} O'Connor a formulé ses observations finales.
4. À la 21^e séance, le 11 août 2004:
 - a) M. Decaux a présenté son rapport mis à jour sur la question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires (E/CN.4/Sub.2/2004/7). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Casey, M. Cherif, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc et M^{me} Warzazi ainsi que par les observateurs des organisations

non gouvernementales suivantes: Comité consultatif mondial de la société des Amis (Quakers), Commission internationale de juristes, Internationale des résistants à la guerre et South Asia Human Rights Documentation Centre. À la même séance, M. Decaux a formulé ses observations finales;

b) M^{me} Motoc, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail de session sur l'administration de la justice, a présenté le rapport du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/2004/6). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, M^{me} Chung a fait une déclaration.

5. Lors du débat général sur le point 3 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs de gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Les femmes en milieu carcéral

6. À la 24^e séance, le 12 août 2004, M^{me} Warzazi a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.16, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez et M. Kartashkin se sont joints ultérieurement aux auteurs.

7. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/116.

Droit à un recours effectif en matière pénale

8. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.27, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M^{me} Warzazi. M. Alfonso Martínez, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Rakotoarisoa, M. Tuñón Veilles et M. Yokota se sont joints ultérieurement aux auteurs.

9. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/117.

Discrimination dans le système de justice pénale

10. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.28, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Kartashkin, M. Pinheiro et M^{me} Rakotoarisoa se sont joints ultérieurement aux auteurs.

11. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

12. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/24.

Document de travail sur les relations entre droits de l'homme et droit international humanitaire

13. À la même séance, M^{me} Motoc a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.35, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez et M^{me} O'Connor se sont joints ultérieurement aux auteurs.

14. M^{me} Hampson a révisé oralement la deuxième ligne du projet de décision.

15. Le projet de décision, tel que révisé oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/118.

Document de travail sur le droit à un recours utile en matière civile contre les violations des droits de l'homme commises par des agents de l'État

16. À la même séance, M^{me} Motoc a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2004/L.37, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez s'est joint ultérieurement aux auteurs.
17. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir chapitre II, section B, décision 2004/119.

Imposition de la peine de mort à des civils par des tribunaux militaires ou par des tribunaux comptant parmi leurs membres un ou plusieurs membres des forces armées

18. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.38, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota.
19. M^{me} Hampson a révisé oralement les premier, deuxième, troisième et quatrième alinéas du préambule et le paragraphe 2 du projet de résolution. M. Alfonso Martínez a proposé un amendement au deuxième alinéa du préambule, qui a été accepté par les auteurs.
20. M. Alfonso Martínez, M. Casey, M. Bossuyt, M^{me} Hampson et M^{me} Wadibia-Anyanwu ont fait des déclarations au sujet du projet de résolution.
21. À la demande de M. Casey, le projet de résolution a été mis aux voix.
22. À la demande de M^{me} Hampson, il a été procédé au vote par appel nominal. Le projet de résolution a été adopté, tel qu'il avait été révisé oralement et modifié, par 20 voix contre une avec 3 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit:

Ont voté pour: M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Chung, M. Decaux, M. Guissé, M^{me} Hampson,

M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota

Ont voté contre: M. Casey

Se sont abstenus: M. Cherif, M. Salama et M^{me} Wadibia-Anyanwu.

23. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/25.

L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

24. À la même séance, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.39, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez et M. Guissé se sont joints ultérieurement aux auteurs.

25. M. Bossuyt a révisé oralement le paragraphe 2 du projet de résolution.

26. Le projet de résolution, tel que révisé oralement, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/26.

Question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires

27. À la même séance, M. Bossuyt a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.40, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Kartashkin et M. Sattar se sont joints ultérieurement aux auteurs.

28. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/27.

Discrimination à l'encontre des personnes condamnées qui ont accompli leur peine

29. À la même séance, M^{me} O'Connor a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.41, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Chen, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M^{me} Hampson, M. Kartashkin, M^{me} Koufa, M. Pinheiro, M. Sattar et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints ultérieurement aux auteurs.

30. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/28.

La difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle

31. À la même séance, M. Guissé a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.42, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M. Guissé, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Cherif et M. Pinheiro se sont joints ultérieurement aux auteurs.

32. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

33. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/29.

Groupe de travail de session sur l'administration de la justice

34. À la même séance, M^{me} Motoc a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2004/L.45, qui avait pour auteurs M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor et M^{me} Rakotoarisoa. M. Alfredsson, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Kartashkin, M^{me} Koufa,

M. Pinheiro, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, et M. Yokota se sont joints ultérieurement aux auteurs.

35. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 2004/30.
